

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 15 Septembre 2026

Nombre de membres			
CCA S	En exercice	Présents	Votants
15	15	9	9
Date de convocation			
10 septembre 2026			

Objet de la délibération
Attribution des récompenses 2026

N° de délibération
021 - 2026

Présents : Delphine POIRIER, Véronique GALTIER, Isabelle CARITA MARTINEZ, Blandine MAILLARD, Chloé ARCANGELI, Vincente OBIOL, Chantal MILESI, Annie COGNON, André AGNIEL

Absent(s) : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Katarzyna BOUALAM, Chantal FLAMENT, Valérie ALLOUCHE, Claire DEFLAUX.
* * *

Rapporteur : Delphine POIRIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Jonquières St Vincent poursuit sa démarche de mettre à l'honneur le travail et l'investissement individuel de nos jeunes en attribuant une récompense, sous forme de bons d'achats, dont le montant varie selon le diplôme, aux jeunes ayant obtenu le diplôme suivant en 2026 : Diplôme National du Brevet, BEP, CAP, Baccalauréat (général, technologique et professionnel) :

- 40 € pour le Diplôme National du Brevet
- 60 € pour l'obtention du CAP ou d'un BEP
- 80 € pour le baccalauréat

Les jeunes jonquiérois concernés devront présenter un justificatif avant le 1^{er} octobre 2026.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget du CCAS 2026,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

1. D'approuver l'attribution d'un bon d'achat, pour les jeunes diplômés 2026; dont le montant varie selon le diplôme suivant :
 - 40 € pour le Diplôme National du Brevet
 - 60 € pour l'obtention du CAP ou d'un BEP
 - 80 € pour le baccalauréat
2. De fixer la remise des récompenses à la date du 20 novembre 2026.

La secrétaire de séance
Chloé ARCANGELI



La Vice-Présidente
Delphine POIRIER

